

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY-LE-CHATEL**

Le trente et un janvier deux mil douze, à vingt heures, le Conseil Municipal, de la Commune de Boissy-le-Châtel, dûment convoqué le vingt six janvier deux mil douze s'est réuni sous la présidence de Guy DHORBAIT, Maire.

Etaient présents : Guy DHORBAIT, Jean-Jacques DECOBERT, Daniel BEDEL, Jean-Pierre CASTELLANI, Barbara DELAFOSSE, Claude GUILBERT, Jean-Michel WETZEL, Chantal CANALE, Céline BERTHELIN, Jean-Claude BOURGOGNE, Geneviève CAIN, Armanda FALCO ABRAMO, Alain LETOLLE, Sylvie CHAMPENOIS, Serge DONY, José RUIZ.

Absents représentés : Jean-Pierre DELOISY représenté par Céline BERTHELIN  
Brigitte VALLEE représentée par Sylvie CHAMPENOIS  
Laurence BREE représentée par Chantal CANALE  
Thomas HENDRICKX-LEGUAY représenté par Guy DHORBAIT

Absente excusée : Alexandra DELAUNAY

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre CASTELLANI

Le conseil municipal, après lecture, approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2011.

**LETTRES DIVERSES**

Le conseil municipal prend connaissance :

- de nombreuses cartes et lettres de remerciements pour le repas et le colis offerts aux anciens par la municipalité ainsi que de nombreuses cartes de vœux ;

- des cartes et lettres de remerciements pour l'agenda intercommunal 2012 distribué par les élus ;

- Madame Jeannine LEMAIRE
- Madame et monsieur Claude DUTHOIT
- Madame et monsieur Guy BRISSON
- Madame et monsieur Paul ROUSSELET
- Madame et monsieur René PRIEUR
- Madame et monsieur Jean MALPEL
- Madame et monsieur René REMY
- Madame et monsieur Paul MOURET
- Madame Jean CARNET
- Monsieur Pierre RITTER
- Madame Monique DART
- Madame André PIERRELEE
- Madame et monsieur Jean GUEIT-DESSUS
- Madame et monsieur André SOLNON
- Madame Marcelle PRIEUR
- Madame et monsieur Bernard GENDRON
- Madame MATEOS
- Madame et monsieur Serge HAUSSMAN
- Madame et monsieur Jacques GAUME

- d'une lettre de remerciements de l'équipe enseignante de l'école maternelle pour les travaux de peinture réalisés durant les vacances de Noël. Un remerciement tout particulier aux services techniques qui ont réalisé ces travaux.

**DECISIONS DU MAIRE**

**Décision 01/2012 : Contrat d'entretien des deux terrains de foot**

Un contrat d'entretien annuel des deux terrains de foot a été signé avec S.A.R.L. Passiflora Paysage dont le siège social est 12, route de Courgivaux à 77320 – CHOISY-EN-BRIE.

L'entreprise interviendra du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012. Le montant annuel de la prestation est de 5 382€ T.T.C. Le règlement sera effectué sur 12 mois. Une facture d'un montant de 448,50€ T.T.C. sera émise chaque début de mois.

## **2012 - DELIB - folio 02**

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an et pourra être prolongé par reconduction expresse sans pouvoir toutefois excéder une durée totale de 3 ans.

### **Décision 02/2012 : Contrat d'assurance pour dommages aux biens avec la SMACL : avenant n° 03**

Un avenant au contrat pour dommages aux biens est signé avec la SMACL dont le siège social est à NIORT – 79031 – 141, avenue Salvador-Allende.

Il a pour objet la superficie développée du parc immobilier de la commune. La superficie déclarée au 01/01/2011 est de 6569 m<sup>2</sup> au lieu de 6528 m<sup>2</sup> au 01/01/2012.

### **Décision 03/2012 : Contrat d'assurance des véhicules à moteur avec la SMACL : avenant n° 02**

Un avenant au contrat pour les véhicules à moteur est signé avec la SMACL dont le siège social est à NIORT – 79031 – 141, avenue Salvador-Allende.

Il a pour objet :

1/ l'adjonction ou la suppression des véhicules, intervenues au cours de l'année 2011

2/ la mise à jour des caractéristiques des véhicules assurés (marque, type, immatriculation, etc...)

Le montant de l'avenant s'élève à 1,30 euro TTC

### **Décision 04/2012 : Avenant pour extension du réseau basse tension et les travaux d'éclairage public pour un particulier**

Une convention financière entre le SIESM et la commune a été conclue le 9 décembre 2010.

Un avenant concernant les travaux d'extension du réseau basse tension et les travaux d'éclairage public à réaliser rue de Speuse a été signé avec le syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (S.I.E.S.M.).

Le montant de cette prestation est de 1 269,14€ T.T.C.

### **2012/001**

#### **CREATION DE POSTES SAISONNIERS D'ADJOINT D'ANIMATION 2<sup>ème</sup> classe POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Le maire informe le conseil municipal de l'obligation de création de postes pour des emplois saisonniers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création de 5 postes saisonniers d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour la période du 20 février au 2 mars 2012.

### **2012/002**

#### **CREATION DE POSTES SAISONNIERS D'ADJOINT D'ANIMATION 2<sup>ème</sup> classe POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Le maire informe le conseil municipal de l'obligation de création de postes pour des emplois saisonniers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création de 5 postes saisonniers d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour la période du 16 avril au 27 avril 2012.

### **2012/003**

#### **CREATION DE POSTES SAISONNIERS D'ADJOINT D'ANIMATION 2<sup>ème</sup> classe POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Le maire informe le conseil municipal de l'obligation de création de postes pour des emplois saisonniers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création de 7 postes saisonniers d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour la période du 2 juillet au 31 juillet 2012.

### **2012/004**

#### **CREATION DE POSTES SAISONNIERS D'ADJOINT D'ANIMATION 2<sup>ème</sup> classe POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Le maire informe le conseil municipal de l'obligation de création de postes pour des emplois saisonniers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création de 5 postes saisonniers d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2012.

**2012/005**

**CREATION DE POSTES SAISONNIERS D'ADJOINT D'ANIMATION 2<sup>ème</sup> classe POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Le maire informe le conseil municipal de l'obligation de création de postes pour des emplois saisonniers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création de 5 postes saisonniers d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour la période du 29 octobre au 7 novembre 2012.

**2012/006**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE POUR L'ACQUISITION D'UN DESHERBEUR THERMIQUE**

Le maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voirie...) avec l'appui du Conseil Général et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué.

Considérant que dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique telles qu'un désherbeur thermique est préconisé, et que l'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 40% du Conseil Général, sur un montant d'investissement plafonné à 2 500€ H.T.

Vu la délibération du 13 novembre 2009 pour la prise en compte des éco-conditions ;

Vu le code général des collectivités locales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'achat d'un désherbeur thermique
- prend connaissance du devis établi par les Ets MONNERAT S.A. dont le siège social est 2, rue de l'Orgeval – ZI – 77120 – COULOMMIERS pour un montant total de 2 290€ H.T., soit 2 738,84€ T.T.C.
- sollicite la subvention correspondante auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne, soit 40% du montant H.T. plafonné à 2 500€, soit 916€.
- s'engage à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations du Conseil Général, dans un objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

**2012/007**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE POUR ACQUISITION D'UN DESHERBEUR THERMIQUE**

Le maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voirie...) avec l'appui du Conseil Général et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué.

Considérant que dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique telles qu'un désherbeur thermique est préconisé, et que l'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 40% du Conseil Régional Ile de France, sur un montant d'investissement plafonné à 2 500€ H.T.

Vu la délibération du 13 novembre 2009 pour la prise en compte des éco-conditions ;

Vu le code général des collectivités locales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'achat d'un désherbeur thermique
- prend connaissance du devis établi par les Ets MONNERAT S.A. dont le siège social est 2, rue de l'Orgeval – ZI – 77120 – COULOMMIERS pour un montant total de 2 290€ H.T., soit 2 738,84€ T.T.C.
- sollicite la subvention correspondante auprès du Conseil Régional Ile de France, soit 25% du montant H.T. plafonné à 2 500€
- s'engage à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations du Conseil Général, dans un objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

**2012/008**

**DEMANDE D'ETUDE POUR ENFOUISSEMENT DE RESEAUX**

Les coûts estimés étant très élevés pour l'enfouissement des réseaux secs (basse tension, éclairage public, télécom et fibre optique) pour terminer la rue de la Vacherie et faire la rue de la Tuilerie, il nous faut demander au S.I.E.S.M. 77 une étude pour un chiffrage précis pour exécuter les travaux en 2 tranches.

Une fin 2012 et une début 2013 de façon à bénéficier de la subvention totale sur l'enfouissement et le mobilier de l'éclairage public.



+ AMO pour essais de garantie	3 184€ HT	
		soit un total de 96 752€ HT
L'avenant n° 1 pour la mission actualisée (raccordement sur Coulommiers avec un coût de 7,97% de 967 000€ HT)	soit 77 070€ HT	
+ dossier d'autorisation et étude d'impact	9 840€ HT	
+ AMO pour les essais de garanties	3 184€ HT	
Le montant total de l'avenant n° 1 est de		90 094€ HT
	Soit une moins value HT de 6 658€ HT	

**2012/012****DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS RUE DE L'EGLISE**

Le maire expose que la rue de l'église est une rue en sens unique. Cette rue est à proximité de l'église mais aussi à proximité de plusieurs commerces (boulangerie, boucherie, épicerie, journaux/tabac). L'absence de trottoirs entraîne des dangers pour les piétons qui doivent circuler sur la chaussée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'aménager cette rue afin de créer du stationnement avec un nombre de places suffisant ainsi que l'installation de trottoirs conformes aux normes en vigueur
- prend connaissance du devis établi par l'entreprise COLAS dont le siège social est route de Coulommiers – 77390 – CHAUMES EN BRIE
- approuve le projet d'investissement dont le montant est estimé à 94 483€ HT
- sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de la DETR 2012
- arrête les modalités de financement comme suit :
  - Montant des travaux 94 483€ HT
  - Subvention DETR 18 896,60€ soit 20 % du montant HT

Reste à la charge de la commune la somme de 94 105,06€ (montant T.T.C. moins le montant de la subvention) qui sera financée sur les fonds libres.

- précise que les crédits seront prévus à l'article 2135 du budget 2012

**2012/013****DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DEFENSE INCENDIE**

En 2008, une étude du réseau hydraulique de la commune a été réalisée par les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne) révélant que des travaux de mise en conformité de certains poteaux d'incendie sont à effectuer et que l'implantation de nouveaux points d'eau réglementaires est devenue nécessaire.

Une étude générale de la défense incendie a été réalisée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Seine-et-Marne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux nécessaires et prend connaissance des devis établis par le S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) dont le siège social est 29 ZAC des 18 Arpents à BOISSY-LE-CHATEL - 77169
- 1°) Implantation d'un poteau incendie à l'angle de la rue de la Grange aux Dîmes/rue de la Croix St Hubert (repère 16) ; (devis n° 6 du 06/02/2012 pour un montant de 6 772,50€ H.T.)
- 2°) Création d'un réseau d'eau rue de la Ferté Gaucher avec poteau incendie (devis n° 7 du 06/02/2012 pour un montant de 14 277,90€ H.T.)
- 3°) Renforcement d'une conduite incendie à l'angle de la rue des Papeteries/bas rue du Buisson (devis n° 8 du 06.02/2012 pour un montant de 28 627,00€ H.T.)
- approuve le projet d'investissement dont le montant total est de 49 677,40€ H.T., soit 59 414,17€ T.T.C.
- sollicite pour ces travaux une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ;
- arrête les modalités de financement comme suit :
 

Montant des travaux	49 677,40€ H.T.,
Subvention DETR	22 354,83€, soit 45% du montant H.T.
Reste à la charge de la commune la somme de 37 060€ (montant T.T.C. – montant de la subvention) qui sera financée sur les fonds libres.	
- s'engage à ne pas passer commande avant notification de subvention ou attestation du caractère complet du dossier ;
- précise que les crédits seront prévus à l'article 21568 du budget 2012.

**2012/014**

**ADMISSION EN NON VALEUR ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la non valeur de titres comme suit :

Titre 2007	montant	72,12€
Titre 2008	montant	41,59€
Titre 2009	montant	67,46€
Titre 2010 R-4-721	montant	77,72€
Titre 2010 R-3-18	montant	148,91€

**2012/015**

**APPROBATION DE MODIFICATION DU PLU**

Le maire :

- rappelle la délibération portant sur la procédure de modification simplifiée du PLU, suite à une erreur matérielle ;
- précise que dans l'article 1 des zones UA, UB et UC, le point faisant référence aux conditions d'extensions des constructions à destination d'habitat a été maintenu par erreur. En effet la condition mentionnée à l'article 2 a été supprimée après l'enquête publique, selon la volonté de la commune de permettre les extensions d'habitat sans contraintes supplémentaires.

La suppression des extensions à destination d'habitat, permet donc de rétablir une numérotation logique des articles 1 et 2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la modification simplifiée du PLU (plan local d'urbanisme).

**COMPTE-RENDUS**

- Schéma de coordination territoriale le 6 janvier 2012 par Daniel BEDEL (Guy DHORBAIT, Daniel BEDEL)
- Syndicat mixte d'assainissement des boues le 30 janvier 2012 par Daniel BEDEL

**INFORMATIONS DU MAIRE**

**Exonération impôts**

- L'Etat donne aux communes la possibilité :
- de voter une réduction de la contribution foncière des entreprises pouvant aller jusqu'à 50% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 10 000 euros.
- d'exonérer la taxe foncière pendant 5 ans des logements anciens qui ont fait l'objet de travaux en faveur des économies d'énergie et du développement durable

La commune de Boissy-le-Châtel ne donne pas suite à ces propositions.

**Changement de dénomination**

A l'occasion du forum organisé pour son trentième anniversaire et afin de mieux affirmer ses missions, le CEMAGREF adopte une nouvelle identité. Il devient I.R..S.T.E.A., Institut National de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

**Campagne de mesurage acoustique par aéroports de Paris pour le survol des avions au-dessus de Boissy**

Des mesures ont été effectuées du 24/11/2010 à 10 h 12 au 27/11/2010 à 12 h 39 et du 02/02/2011 à 19 h 01 au 08/02/2011 à 8 h 54 au 9, résidence du Champ Pilard.

Le rapport est disponible en mairie.

**Exposition photos de la Brie des Templiers**

Les photos du concours 2011 seront exposées lors de la brocante de printemps le 25 mars prochain, salle du conseil.

**Plan Local d'Urbanisme**

Un buccéen a déposé un dossier de recours au Tribunal Administratif. J'ai donc missionné le cabinet d'avocats Arents-Trennec pour défendre les intérêts de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Par Jean-Pierre CASTELLANI**

- La classe de neige comptant 44 élèves du CM<sup>2</sup> de notre école primaire se termine demain 1<sup>er</sup> février. Ils étaient partis le 20 janvier ; le séjour s'est parfaitement déroulé, beaucoup de neige pendant tout le séjour. Le retour est donc pour demain, l'arrivée du car est prévue vers 17h00 à l'école primaire.

Ce séjour d'un coût total de 732,55€ par enfant, soit un total de 32 232,20€ est financé en partie par les parents au prorata de leurs revenus imposables pour un total de 17 091,10€. Le solde est financé par la commune pour un total de 15 141,10€.

- Je profite de ce conseil pour informer la population et notamment les riverains de la RD 66, rue du Morin et route de la Ferté Gaucher que les nuisances causées par des chasseurs ne sauraient être attribuées à ceux de l'association « communal des propriétaires et chasseurs de Boissy-le-Châtel ». Cette association a officiellement repris ses activités mais elle a cessé de chasser entre la RD 66 et le Morin, l'Orgeval, le ru des Bagneaux et, par conséquent, ne peut être tenue responsable des nuisances causées par d'autres chasseurs.

### **Par Céline BERTHELIN**

Je remercie les services techniques qui sont passés aujourd'hui pour boucher les nids de poule rue Haute. Néanmoins, les habitants des Brosses déplorent l'accès au hameau que ce soit par la rue Saint Laurent ou la rue Haute qui sont dans un état pitoyable.

### **Par Chantal CANALE**

1°/ A la lecture du compte-rendu de la réunion du comité syndical « Piscine-cinéma » parmi les questions diverses est mentionnée une subvention de 15 000€ au club de natation.

Peut-on savoir si cette subvention a été accordée et la raison d'une telle somme versée à une association ?

*Réponse de Guy DHORBAIT : la subvention est accordée par le syndicat mixte en lieu et place de la ville de Coulommiers, le club de natation étant devenu intercommunal.*

2°/ Peut-on avoir une explication de ce qu'est « la prime de fonction et de résultat qui est attribuée par le conseil communautaire de la communauté de communes aux agents relevant des grades d'attaché ?

*Réponse de Guy DHORBAIT : cette prime s'inscrit dans les statuts de la fonction publique en remplacement d'autres primes déjà existantes.*

3°/ De la part de madame BREE que je représente aujourd'hui : « quelque chose a-t-il été entrepris pour nettoyer le petit bois (du côté de Champauger) où les gravats s'amoncellent de plus en plus ?

*Réponse de Guy DHORBAIT : les déchets seront enlevés par les services techniques.*

### **Par Sylvie CHAMPENOIS**

Je me suis décidée à prendre la parole pour exprimer mon très grand mécontentement. Mes nombreuses demandes ainsi que celles de certains riverains n'aboutissent sur aucune action concrète. Je m'adresse en particulier à monsieur GUILBERT pour l'entretien, à monsieur BEDEL pour la voirie et monsieur RUIZ pour le S.I.A.E.P. Les rues de Speuse et des Avenelles sont dans un état catastrophique. Il est impossible de circuler sans rencontrer des nids de poule. Les accotements sont complètement détériorés à tel point que deux voitures ne peuvent plus se croiser. Les traversées de route très mal rebouchées aggravent cette situation. Je n'oublie pas le geste déplorable d'un employé municipal qui a enlevé le bitume en même temps que la neige en décembre 2010 et ceci, sur plusieurs dizaines de mètres. Il faut arrêter de toujours mettre en avant « le petit nombre de passages dans ces rues » pour ne plus rien faire du tout. Nous sommes dans la facilité et c'est un manque total de respect pour les nombreux riverains, certains en arrivent même à agir à la place de la commune en rebouchant les trous avec du béton.

C'est tout de même lamentable d'en arriver à cette situation. Il serait nécessaire de prévoir dans le budget 2012 la réfection totale de ces routes régulièrement empruntées par les riverains mais aussi par les adhérents se rendant au parc des sports. Je vous invite tous à parcourir ces rues jusqu'au pont des Avenelles pour constater l'ampleur des dégâts. Je vous remercie de votre attention.

La séance est levée à 21 h 15  
Le 7 février 2012

Le Maire,

Guy DHORBAIT

Nom	Signature	Nom	Signature
J-J DECOBERT		J.-CI BOURGOGNE	
D. BEDEL		Geneviève CAIN	
J-P. CASTELLANI		A. FALCO ABRAMO	
Barbara DELAFOSSE		Alain LETOLLE	
C. GUILBERT		Sylvie CHAMPENOIS	
Jean-Michel WETZEL		Serge DONY	
Chantal CANALE		Alexandra SENECHAL	
Jean-Pierre DELOISY		Laurence BREE	
Brigitte VALLEE		José RUIZ	
Céline BERTHELIN		Thomas HENDRICKX	